



DELEGATION DE POUVOIR :

DISTRICT ARIEGE DE FOOTBALL

Numéro d'affiliation du club (**obligatoire**) : _____.

Nom et Prénom du Président : _____

Pouvoir à Monsieur ou Madame : _____

Demeurant à : _____

Numéro de licence : _____

Mail obligatoire : _____

12.3 Représentants des Clubs Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Pour assister à l'Assemblée Générale des clubs en présentiel qui se tiendra le samedi 11 juin 2022 à 9H30, pour représenter le club, prendre part à toutes les délibérations, effectuer tout vote, accepter au besoin toute fonction qui lui sera confiée.

Cachet du club (obligatoire**)**

A : _____.

Le : _____.

Le Président ou la Présidente

Pouvoir à retourner avant le 10/06/2022 par mail au secrétariat (secretariat@ariegefoot.fff.fr) ou le présenter, le jour de l'Assemblée, à l'accueil des délégués.

